

P.-J. Proudhon

Le peuple No 34, 5 mai 1848

Mélanges. Tome I, A. Lacroix, Verboeckhoven, & C^e Éditeurs, 1868

SÉANCE D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale s'est constituée au bruit du canon, du tambour, des fanfares, entourée de toutes les pompes guerrières.

Dans ces jours où l'imagination est séduite par les sens, le cœur entraîné par l'imagination, la raison absorbée par le sentiment ; où l'esprit se croit infini parce qu'il est vide, l'âme n'a plus d'attrait que pour les épanchements de la sensibilité, pour les illusions de l'espérance. La réflexion semble avoir perdu ses droits, le jugement dépose son autorité C'est l'heure des baisers Lamourette, c'est l'instant des réconciliations perfides.

Mais bientôt l'enthousiasme s'apaise ; le sentiment s'évanouit comme une caresse : à la place des idées sympathiques, la raison revient poser ses questions redoutables.

Eh bien ! que va-t-elle faire, cette Assemblée nationale, si laborieusement éclore, si impatientement attendue, et sur qui reposent tant d'espérances contraires ? Nos députés sont-ils franchement républicains ? sont-ils socialistes ? ont-ils la ferme résolution de renouveler de fond en comble le vieil édifice social ? Le gouvernement provisoire, qui vient de remettre entre leurs mains ses pouvoirs, a-t-il eu crédit de les transfigurer au soleil de la révolution ?

Pourquoi ne leur a-t-il pas fait prêter serment ?...

Vous demandez ce que fera l'Assemblée nationale ?

D'abord elle vérifiera ses pouvoirs, nommera son président, composera ses bureaux, répondra par une adresse à un discours de la couronne, blâmera, approuvera, reprochera, récriminera ! Que ne puisse-t-elle abroger en masse, d'un seul coup, et sans exception, tous les actes du gouvernement provisoire, et remettre les choses au point où elles étaient le 25 février ! Ce serait la marche la plus sûre, la plus simple, la plus expéditive, la plus rationnelle, la seule utile. Mais la censure de l'Assemblée nationale ne sera pas de cette force.

Puis l'Assemblée nationale s'occupera de la Constitution.

Elle parlera présidence, veto, responsabilité, division des pouvoirs, centralisation, municipalités, etc. — Puisse-t-elle encore être assez bien inspirée pour voter, après lecture, sans discussion, sans amendement comme un seul homme, d'emblée et d'enthousiasme, la première constitution venue qui lui sera proposée. Pour ce qu'une pareille constitution durera, et pour ce qu'elle vaudra, l'Assemblée nationale ne saurait aller trop vite. Les représentants coûtent 25 francs par jour, et le peuple ne travaille pas !

Après cela, l'Assemblée nationale causera d'affaires.

C'est-à-dire que, sous le nom d'économie politique, elle s'occupera d'économie domestique, d'économie de boutique appliquée à l'État, comme on en fait en Angleterre, en France, partout depuis quarante siècles. Elle distribuera des terres, en Algérie et ailleurs ; elle créera des banques agricoles ; elle légifèrera sur les marques de fabrique ; elle remaniera l'impôt, les assurances, les mines, etc., etc. ; elle se livrera à toutes sortes de spéculations obscures, embrouillées, scabreuses et vilaines. — Puissent les représentants de la République passer sur ces discussions comme sur braise ! Les questions d'affaires sont mortelles à la conscience du député : souvenez-vous des chemins de fer !...

Enfin l'Assemblée nationale s'occupera de philanthropie.

Crèches, tours, salles d'asile, hôpitaux, hôtels des invalides du peuple, taxe des pauvres, caisses d'épargnes, récompenses à la vertu, encouragements aux artistes, fermes modèles, systèmes pénitentiaires, banques de crédit pour les travailleurs, écoles industrielles, professionnelles, commerciales, agricoles, seront l'objet de ses préoccupations les plus respectables. Pour prouver au peuple toute sa bonne volonté, elle ira jusqu'à créditer M. Considérant de 4 millions et d'une lieue carrée de terrain pour l'essai d'un phalanstère. Quel bonheur, si la République pouvait, à ce prix, être quitte du socialisme !...

Mais la question sociale ! direz-vous ; la vraie question sociale ! les représentants de la révolution auraient-ils la pensée de l'écarter ? Qu'y a-t-il de commun entre le phalanstère et la question sociale ?

La question sociale !

Je vous conseille d'en faire tout d'abord votre deuil. La question sociale ne sera pas à l'ordre du jour dans l'Assemblée nationale.

Est-ce que cette assemblée oserait regarder en face le privilège ?

Est-ce qu'elle est de force et de taille à porter la main sur l'arche sainte ?

Est-ce qu'elle aurait le courage d'abolir la dernière des royautés, celle dont l'abolition seule rendra les dynasties impossibles, la royauté de l'or ?

Est-ce qu'elle se déciderait, l'Assemblée nationale, à prononcer la liquidation de l'ancienne société ?

Est-ce qu'elle pourrait comprendre, après ses immenses travaux politiques, économiques et philanthropiques, que la réforme sociale est l'abolition de la politique ! — que l'économie politique est le contraire de l'économie domestique ? — que la philanthropie est un corollaire de la misère ?

Non, l'Assemblée nationale ne peut rien, ne veut rien, ne sait rien !

Elle ne peut devenir quelque chose, et faire œuvre de révolution, qu'autant qu'elle y sera sollicitée, provoquée, forcée, par une puissance en dehors d'elle, qui prenne l'initiative et donne le branle.

Une assemblée législative statue sur des faits ; elle ne les produit pas. En d'autres termes, l'organisation du travail ne doit pas partir du pouvoir ; elle doit être SPONTANÉE. C'est pourquoi nous reproduisons ici la proposition que nous avons faite hier :

« Qu'un comité provisoire soit institué à Paris, pour l'organisation de l'échange, du crédit et de la circulation entre les travailleurs ;

« Que ce comité se mette en rapport avec des comités semblables établis dans les principales villes ;

« Que par les soins de ces comités, une représentation des travailleurs soit formée, *imperium in imperio*, en face de la représentation bourgeoise ;

« Que le germe de la société nouvelle soit jeté au milieu de la société ancienne ;

« Que la charte du travail soit immédiatement mise à l'ordre du jour, et les principaux articles définis dans le plus bref délai ;

« Que les bases du gouvernement républicain soient arrêtées, et des pouvoirs spéciaux accordés à cet effet aux mandataires des travailleurs. »

C'est ainsi seulement que nous ferons tête à la réaction ; que nous procurerons le salut de la République et l'émancipation du prolétariat.